



**DEVOIR D'ANNONCE (II)** – L'Institut d'études de marché et de recherche sociale gfs à Zurich a interrogé plus de 650 cadres et responsables RH, pour le compte de swissstaffing et de l'usam.

# Coup de sonde dans les entreprises

(Traduction:  
*Journal des arts et métiers*)

L'obligation d'annoncer les postes disponibles est en vigueur depuis six mois. Il est temps de faire un premier bilan. L'Institut d'études de marché et de recherche sociale gfs à Zurich a interrogé plus de 650 cadres et responsables RH, pour le compte de swissstaffing et de l'usam. Selon l'enquête, 39% des entreprises sont concernées dans une large mesure par l'obligation d'annoncer les emplois en fonction des profils d'emploi à annoncer.

## Toujours plus de professions

Un peu moins d'un quart d'entre elles se sentent fortement limitées dans leur recrutement par l'obligation de déclarer les emplois. La pression est particulièrement forte chez les personnes concernées: près d'une personne sur deux parle d'une restriction sévère due à l'obligation de s'enregistrer pour un emploi.

C'est un message important pour les responsables politiques bernois. L'obligation d'enregistrer les emplois devrait peser de plus en plus lourdement sur l'économie. Premièrement, à partir de 2020, les professions dont le taux de chômage est supérieur à 5% seront soumises à enregistrement. D'ici là, le seuil sera de 8%.

Deuxièmement, le système de contrôle de l'application de l'obliga-

tion de notification sera progressivement introduit et réglementé différemment au niveau cantonal. Des tâches administratives supplémentaires et des doublons dans le contrôle sont presque inévitables. Troisièmement, dans l'éventualité d'une période de faiblesse économique, le nombre de professions assujetties aux exigences de déclaration risque d'augmenter considérablement. En période de difficultés économiques, les Offices régionaux de placement (ORP) et l'économie sont en outre surchargés.

## Cela donne bien du travail!

Dans l'enquête, les entreprises ont été interrogées sur l'ensemble du processus d'enregistrement des emplois. L'accent mis par la Confédération et les cantons sur les premières étapes de la notification a porté ses fruits. Près de 80% des gestionnaires de RH trouvent qu'il est facile de vérifier si une annonce a été faite et de vérifier le processus. L'activation rapide des emplois – pertinente pour les délais associés à l'annonce – a également séduit 80% des répondants.

Parmi les points à améliorer, les gestionnaires de RH relèvent les définitions incohérentes des professions qui doivent être annoncées, le traitement des titres et qualifications en anglais et l'effort consenti pour tout le processus.

## Qualité pour 31% des sondés

Il y a beaucoup de rattrapage à faire dans le traitement des annonces faites par l'ORP. Jusqu'à 57% des répondants ont reçu les propositions de candidats promises dans un délai de trois jours. Toutefois, seulement 31% des entreprises interrogées ont jugé que la qualité des propositions était bonne. Ces résultats indiquent la direction à prendre pour la Confédération et les cantons jusqu'en 2020. En conclusion, cette charge supplémentaire engendrée pour les entreprises par le devoir d'annonce ne se justifie que par la très bonne qualité des dossiers reçus après l'annonce.

## Éviter la bureaucratie

L'enquête montre également que le bon travail est perçu et apprécié par les entreprises. Si les gestionnaires de RH estiment que le processus d'établissement de rapports est complexe, plus de 70% des répondants estiment qu'ils sont limités par l'obligation de déclarer les emplois. Si le processus est perçu comme simple, le taux tombe à 34%. Les PME, la Confédération et les cantons peuvent collaborer pour que l'obligation de déclarer les emplois ne soit pas transformée en une bureaucratie inutile mais en un compromis suisse favorable aux entreprises. La volonté d'engager un dialogue ouvert en est une condition préalable.



*Flexibilité: trouver rapidement le profil qui convient est un grand plus, du point de vue des responsables interrogés.*

Photo: dr